

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 12/2023

576 - COLLE PU LMF-02- 6KG

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

COLLE PU LMF-02- 6KG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

Colle

Usages déconseillés:

Pas d'autres informations importantes disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions NV/SA
Europalaan 73
BE-9800 Deinze
T +32 (0)9 321 99 21
F +32 (0)9 371 97 61
info.be@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

- H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H351: Susceptible de provoquer le cancer .
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger:



GHS08 GHS07
 Danger

Mention d'avertissement:

Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Mentions de danger:

- H315: Provoque une irritation cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H351: Susceptible de provoquer le cancer .
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes

Conseils de prudence:

- P260: Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
 P284: Porter un équipement de protection respiratoire.
 P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P321: Traitement spécifique (voir info sur cette étiquette).
 P405: Garder sous clef.
 P501: Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases supplémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : non applicable
- vPvB : non applicable

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

/

3.2 Mélanges:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	CAS: 9016-87-9	25-50%	Resp. Sens. 1, H334 / Carc. 2, H351 / STOT RE 2, H373 / Acute Tox. 4, H332 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / Skin Sens. 1, H317 / STOT SE 3, H335	
N-méthyl-2-pyrrolidone	CAS: 872-50-4 EINECS: 212-828-1 SVHC: 872-50-4	2,5-10%	Repr. 1B, H360D / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335	

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Section 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Premiers soins général:	Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement / une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Après inhalation:	Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Après contact avec les yeux:	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion:	Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pas d'autres informations importantes disponibles

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

immédiats et traitements particuliers nécessaires

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers:

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Mesures générales:

Pas nécessaire.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

/

6.1.2. Pour les secouristes:

/

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections:

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

872-50-4 N-méthyl-2-pyrrolidone

VME - Valeur momentanée: 80 mg/m³, 20 ppm



- Valeur à long terme: 40 mg/m³, 10 ppm

R1B, risque de pénétration percutanée

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:	Sans autre indication, voir point 7.
Protection des mains:	<p>Gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.</p> <p>Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.</p> <p>Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.</p>
Protection des yeux:	Lunettes de protection hermétiques
Protection respiratoire:	En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire / en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Pictogrammes:	 

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé
valeur du pH:	Non déterminé
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	/
Point de fusion:	Non déterminé
Point de congélation:	/
Point d'ébullition:	190 °C
Point d'éclair:	212 °C
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable. / Température d'inflammation: 400 °C
Pression de vapeur à 20 °:	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	Non déterminé.
Densité relative:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Log Pow:	/
Log Kow:	/
Viscosité Cinématique:	Non déterminé.
Viscosité Dynamique:	Non déterminé.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif
Limites d'explosion:	/
Inférieure:	0,4 Vol %
Supérieure:	Non déterminé.
Propriétés comburantes:	/
Limites d'explosivité:	/
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Teneur en COV:	/
Vitesse d'évaporation:	/

9.2 Autres informations:

Teneur en solvants: Solvants organiques: 3,8 %
 Teneur en substances solides: 92,0 %
 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

/

10.2 Stabilité chimique:

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

872-50-4 N-méthyl-2-pyrrolidone

Oral - LD50 - 3914 mg/kg (rat)

Dermique - LD50 - 8000 mg/kg (rbt)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Toxicité aquatique:

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable

12.6 Autres effets néfastes:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Catalogue européen des déchets
08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Indications complémentaires:

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Section 14: Informations relatives au transport:**14.1 No ONU:**

VN-nr (ADR):	néant
VN-nr (IATA):	néant
VN-nr (IMDG):	néant
VN-nr (ADN):	néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID):	néant
Désignation officielle de transport (IATA):	néant
Désignation officielle de transport (IMDG):	néant
Désignation officielle de transport (ADN):	néant

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID):	néant
Classe (IATA):	néant
Classe (IMDG):	néant
Classe (ADN):	néant

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID):	néant
Groupe d'emballage (IATA):	néant
Groupe d'emballage (IMDG):	néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement:
Marine Polluant:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Non applicable

Mesures de précautions pour le transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions cidessus

14.6.1 Transport par voie terrestre:**14.6.2 Transport maritime:****14.6.3 Transport aérien:****14.6.4 Transport par voie fluviale:****14.6.5 Transport ferroviaire:****VN "Model Regulation":**

-

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales:

Directives techniques air:

Classe Part en %

I - 35,0

NK - 3,8

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
872-50-4 N-méthyl-2-pyrrolidone

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Section 16: Autres informations:

Sources des données:

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes:

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H360D Peut nuire au fœtus.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
 Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
 Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
 Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2
 Repr. 1B: Reproductive toxicity, Hazard Category 1B
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Révision: 18:08:2015
Autres informations: 16/06/2021 (D)
Numéro de version: 9